

<https://philosophie.ac-normandie.fr/spip.php?article553>



Philosophie

# Alain Supiot 2014 Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain ?

- Publications et formation - Fiches de lecture -

Date de mise en ligne : mercredi 7 avril 2021

---

Copyright © Philosophie - Espace pédagogique académique - Tous droits

réservés

---

Alain Supiot est un juriste. Il a occupé [une chaire](#) au Collège de France pendant sept ans. Il est aussi fondateur de l'[institut d'études avancées de Nantes](#). [1] Il s'est notamment rendu très célèbre par son livre [La Gouvernance par les nombres](#) qui est tiré de ses premières années de cours au Collège de France. Il en parle lui-même très bien et de manière très accessible à [de nombreux endroits](#).

Une chose qui m'a beaucoup intéressée dans son travail est l'analyse qu'il fait des conséquences de la "révolution numérique" sur les professions intellectuelles supérieures. En particulier, son analyse permet de comprendre comment et pourquoi l'espace de liberté qu'était l'université en France s'est refermé dans les années passées. La fermeture de cet espace est, je crois, la cause profonde du mal-être généralisé parmi les jeunes (et pas que) chercheurs.euses.

Il y a là deux attitudes que nous pouvons prendre, nous, profs de philo du secondaire. Nous pouvons nous réjouir de ne pas subir de plein fouet la transformation en cours de l'université, éventuellement en adressant nos vœux les plus sincères pour nos collègues du supérieurs qui perdent le sens de leur métier. Nous pouvons aussi considérer que l'université est à l'avant garde d'une transformation qui arrivera à l'école ensuite et penser que les mêmes mécanismes viendront bouleverser le métier d'enseignant bientôt (si ce n'est déjà fait).

Patrick Boucheron a fait [quelque part](#) cette boutade qui consiste à remarquer que l'Italie joue ce rôle d'avant-garde dans l'expérimentation de nouvelles formes politiques ("Après tout, je suis un historien du laboratoire italien, et donc je fais profession de croire en matière d'histoire des pouvoirs que l'Italie invente souvent un peu en avance ce qui va s'imposer partout ailleurs."). Il avance ainsi l'idée d'un lien construit entre "une politique de la laideur et une politique du faux", proposant une diapositive assez formidable où l'on retrouve son tyran d'étude à côté d'autres plus connus du grand public :

[https://philosophie.ac-normandie.fr/sites/philosophie.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L400xH225/screenshot\\_fr\\_om\\_2021-05-04\\_21-23-36-7af70.png](https://philosophie.ac-normandie.fr/sites/philosophie.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L400xH225/screenshot_fr_om_2021-05-04_21-23-36-7af70.png)

### **Patrick Boucheron à€" "politique de la laideur et politique du faux"**

De la même façon que Berlusconi prédisait Trump, sans doute peut-on avancer que ce qui arrive actuellement à l'université prédit ce qui arrivera dans l'éducation nationale. On prévoit ainsi le pire en satisfaisant notre désir naturel de comprendre !

Alain Supiot a donné un cours en 2014 au [CPES](#), c'est-à-dire devant des jeunes fraîchement sortis du lycée. [2] C'est une conférence qui est donc très accessible (pour des élèves de série générale aussi) et une porte d'entrée formidable dans le travail décapant d'Alain Supiot. Le titre de ce cours est "Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain ?". Alain Supiot se demande comment il faut interpréter l'expression "régime de travail réellement humain" qui est apparue dans le préambule de la [constitution de l'OIT](#) de 1919, un document juridique, donc. Ce n'est pourtant pas un exposé de juriste à proprement parler car c'est bien la réflexion philosophique qu'il y a derrière cette expression (et l'espace logique des interprétations possibles) qui intéresse Alain Supiot. Ce cours est donc à réutiliser sans modération en classe de philosophie, quand on souhaitera aborder le travail.

---

Pour aller plus loin, mais dans le même sens, avec un exposé plus "académique", je vous propose de visionner la leçon qu'a donnée Alain Supiot au [Collège Belgique](#) en 2020. Cet exposé s'intitule "Il n'est pas de paix durable sans justice sociale", qui est encore une autre phrase extraite du préambule de la constitution de l'OIT. Le contenu de cette conférence est très proche du cours précédent. Il aura l'avantage de faire explicitement le lien entre le travail et la justice. Alain Supiot est en effet un spécialiste du droit du travail.

*Post-scriptum :*

*Voici le fameux préambule qui inspire tant Alain Supiot :*

*Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ;*

*Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions : par exemple, en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maximum de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main-d'oeuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe « à travail égal, salaire égal », l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues ;*

*Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ;*

*Les Hautes Parties Contractantes, mues par des sentiments de justice et d'humanité aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable, et en vue d'atteindre les buts énoncés dans ce préambule, approuvent la présente Constitution de l'Organisation Internationale du Travail :*

[1] Soit dit en passant : ces deux sites sont des mines à exploiter : il y a une quantité impressionnante de conférences filmées.

[2] Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures est une formation post-bac relativement nouvelle qui avait pour ambition de conjuguer le "[meilleur de la CPGE et de l'université](#)", dans une visée élitiste revendiquée. Cette formation n'est pas très connue des "provinciaux". Je signale cela pour celles et ceux qui sont intéressé.es par l'orientation post-bac.